

INSTRUCTION N° 80-207 - B1
du 24 décembre 1980

Cette instruction a été modifiée par les instructions suivantes :

n° du
n° du
n° du
n° du

Cette instruction a été abrogée par l'instruction :

n° du

CONTRÔLE DES EMPLOIS

ANALYSE

Décompte des agents civils de l'État payés après mandatement

DOCUMENT A ANNOTER

Instruction n° 80-17 B 1 du 31 janvier 1980

L'examen des états de décompte des agents adressés au cours de la première partie de l'année 1980 a permis de constater que la plupart des difficultés rencontrées dans l'établissement de ces documents résultaient du caractère incomplet des informations transmises par les ordonnateurs.

Afin de remédier à cette situation, le département a adressé aux ministres et secrétaires d'État une lettre, en date du 4 août 1980, dont le texte est publié ci-après en annexe n° 1.

L'amélioration de la qualité des informations fournies par les ordonnateurs devrait faciliter la tâche des comptables dont l'attention est appelée sur l'importance de la procédure du contrôle des emplois qui entre en application à titre définitif à compter du 1^{er} janvier 1981.

A cet égard, il leur est demandé de veiller tout particulièrement à l'exactitude et à l'exhaustivité des états qui doivent être adressés mensuellement à l'agent comptable central du Trésor ainsi qu'à leur transmission, dans les meilleurs délais, compte tenu de la nécessité de pouvoir comparer le plus rapidement possible les effectifs payés aux effectifs autorisés pour un mois donné de chaque département ministériel.

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

DIFFUSION
CSI
27

ACT	RGP	PGT	TPG	DOM	TGC
TGE	TOM	CPE	PGA	SIA	BA

INSTRUCTION N° 80-207 - B1
du 24 décembre 1980

— 2 —

Les comptables voudront bien trouver ci-après en annexe 2 des précisions relatives aux modalités pratiques d'établissement des décomptes mensuels et en annexe 3 la nomenclature budgétaire applicable à partir du 1^{er} janvier 1981.

Il est précisé que cette nomenclature est incomplète pour ce qui concerne les chapitres de quatrième catégorie; le contrôle portant sur ces chapitres fera l'objet d'une note de service au début de l'année 1981.

Le directeur de la Comptabilité publique,
Pour le directeur de la Comptabilité publique :
Le sous-directeur,
Guy SALLERIN.

MINISTÈRE DU BUDGET

Paris, le 4 août 1980.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Bureau C 3

L/C 219
CD 2418

LE MINISTRE DU BUDGET

à mesdames et messieurs les ministres et secrétaires d'État.

OBJET : Contrôle des emplois budgétaires.

Le contrôle des emplois budgétaires, qui a fait l'objet de la circulaire n° B 1 C - 2 A 6 du 10 janvier 1979, a été effectivement mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 1980 et les comptables du Trésor m'ont adressé, conformément aux dispositions de cette circulaire, les décomptes mensuels des emplois au titre des six premiers mois de cette année.

Les comptables ont, toutefois, rencontré des difficultés pour établir les états portant sur les emplois occupés par les agents de l'État dont le traitement est réglé après mandatement préalable.

En effet, si les pièces produites à l'appui du mandatement de ces traitements permettent aux comptables d'exercer les contrôles qui leur incombent traditionnellement et notamment de vérifier la disponibilité des crédits au niveau du chapitre budgétaire, elles ne font pas, en revanche, toujours apparaître l'imputation budgétaire des traitements au niveau des articles et paragraphes.

Ces précisions étant indispensables pour l'établissement dans de bonnes conditions des décomptes d'emploi, il me paraîtrait très souhaitable que les services gestionnaires relevant de votre autorité produisent désormais à l'appui des ordonnances ou des mandats émis en règlement de rémunérations d'agents de l'État des tableaux faisant apparaître le nombre d'agents payés par chapitre, article et paragraphe budgétaires.

Je vous saurais gré des instructions que vous voudrez bien leur adresser en ce sens.

Le ministre du Budget,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de la Comptabilité publique,

Michel PRADA.

ANNEXE N° 2

— 4 —

à l'Instruction n° 80-207 - B1
du 24 décembre 1980

PRÉCISIONS RELATIVES A L'ÉTABLISSEMENT DES DÉCOMPTES MENSUELS

1. *Signification de la mention « Tous articles et paragraphes confondus ».*

Cette mention signifie simplement que le chapitre concerné est tout entier suivi dans la même unité (nombre, heures ou crédits).

2. *Rémunérations devant être prises en compte.*

Le mois à retenir est celui du paiement effectif et non celui au titre duquel le paiement intervient.

Les décomptes d'emplois doivent être effectués à partir des seules rémunérations principales. Il y a donc lieu d'exclure : les rappels de traitement, les charges sociales, les prestations sociales, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement et, d'une manière générale, les indemnités liées au traitement ou au salaire. Cependant, le seul libellé officiel de la rubrique budgétaire concernée ne doit pas servir de critère de discrimination. En d'autres termes, si des rémunérations principales sont versées irrégulièrement sur un chapitre de fonctionnement, d'indemnités, de prestations sociales, etc., elles doivent être également prises en compte dans le système de contrôle des emplois selon les modalités prévues dans l'instruction du 31 janvier 1980. Certaines données comptables ont fait apparaître, en effet, des personnels sur des chapitres d'indemnités : il est demandé aux comptables de vérifier s'il s'agit réellement de rémunérations principales et, si tel est le cas, de détailler l'information au niveau du paragraphe et :

- d'indiquer la catégorie retenue :
 - 1^{re} catégorie : rémunérations de personnels titulaires ou contractuels,
 - 2^e catégorie : rémunérations de personnels auxiliaires ou contractuels occupant des emplois vacants de personnels titulaires ou contractuels,
 - 3^e catégorie : agents rémunérés sur une base autre que celle de la fonction publique,
 - 4^e catégorie : autres personnels dont notamment les vacataires à temps complet ou à temps partiel ;
- de préciser l'unité choisie, en privilégiant d'abord les nombres, puis les heures, enfin les crédits.

Il est souhaité, dans la mesure du possible, qu'une seule et même unité soit retenue pour un paragraphe donné.

3. *Dépenses relatives au nettoyage des locaux.*

Il serait également souhaitable de décompter les emplois en extournant les femmes de ménage dont les rémunérations ne devraient pas être imputées sur un chapitre de personnel (dépenses résultant de l'intervention d'une entreprise de nettoyage).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 01 : AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-01			Administration centrale. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-11			Services à l'étranger. — Rémunérations principales et indemnités.	N
2 ^e	31-94			Rémunération d'auxiliaires administratifs.	N
4 ^e	31-96			Autres rémunérations.	
4 ^e	31-97			Services à l'étranger. — Rémunérations des personnels non titulaires autres que les auxiliaires.	
4 ^e	42-26			Enseignement élémentaire et secondaire à l'étranger. — Promotion de la langue française et échanges linguistiques.	
4 ^e	42-27			Échanges culturels.	
4 ^e	42-28			Échanges et aides au développement dans les domaines scientifique, technique et universitaire.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 02 : CULTURE ET COMMUNICATION

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-01			Administration centrale. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-61			Services extérieurs. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-63			Services extérieurs. — Personnels administratifs. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-96			Enveloppe recherche. — Rémunérations principales.	N
2 ^e	31-94			Rémunérations d'auxiliaires administratifs et de contractuels sur emplois vacants.	N
3 ^e	31-65			Personnel rémunéré sur la base du commerce et de l'industrie.	N
4 ^e	31-90			Autres rémunérations principales.	
4 ^e	31-97			Enveloppe recherche. — Indemnités et allocations diverses.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 03 : AGRICULTURE

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-01			Administration centrale. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-12			Services extérieurs. — Rémunérations principales.	N
2 ^e	31-94			Rémunérations d'auxiliaires administratifs.	N
2 ^e	31-95			Rémunérations d'auxiliaires d'enseignement.	N
3 ^e	31-15			Personnels ouvriers rémunérés sur une autre base que celle de la Fonction publique.	N
4 ^e	31-03			Administration centrale. — Autres rémunérations principales et vacations.	N
4 ^e	31-14			Services extérieurs. — Autres rémunérations principales et vacations.	N
4 ^e	34-14			Statistiques.	N
4 ^e	37-11			Dépenses diverses au profit d'organismes, commissions et manifestations.	N

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 04 : ANCIENS COMBATTANTS

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-01			Administration centrale. — Rémunérations principales.	N
	31-21			Services extérieurs. — Rémunérations principales.	N
	37-11			Institution nationale des Invalides.	N
2 ^e	31-03			Administration centrale. Personnel rémunéré sur emplois vacants de titulaires.	N
2 ^e	31-23			Services extérieurs. — Personnel rémunéré sur emplois vacants de titulaires.	N
3 ^e	31-95			Personnel ouvrier. — Salaires et indemnités.	N
3 ^e	35-21			Nécropoles nationales.	N
4 ^e	31-96			Autres rémunérations.	N

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 05 : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

III. Tourisme

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-11			Délégations régionales et commissions interministérielles. — Rémunérations principales.	N
4 ^e	31-13			Bureaux à l'étranger. — Rémunération du personnel.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 06 : ÉDUCATION

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-01			Administration centrale et inspection générale. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-03			Union des groupements d'achats publics.	N
1 ^{re}	31-07			Personnels des services académiques. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-20			Écoles. — Personnels enseignants. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-30			Collèges. — Personnels enseignants. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-40			Lycées. — Personnels enseignants. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-09			Personnels non enseignants des établissements scolaires. — Rémunérations principales.	N
2 ^e	31-94			Rémunérations d'auxiliaires administratifs.	N
2 ^e	31-95			Rémunérations d'auxiliaires d'enseignement.	N
4 ^e	31-96			Autres personnels administratifs non titulaires et vacations. — Rémunérations principales.	
4 ^e	31-97			Autres personnels enseignants. — Rémunérations principales.	
4 ^e	43-01			Établissements d'enseignement privé sous contrat. — Rémunérations des personnels enseignants.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 07 : ÉCONOMIE ET BUDGET

II. Section commune

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-01			Administration centrale. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-02			Contrôles économiques et financiers. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-03			Inspection générale des Finances. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-11			Cour des comptes. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-08			Union des groupements d'achats publics. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-98			Emplois transférés de la direction générale de la Concurrence et de la Consommation.	N
2 ^e	31-96			Personnels non titulaires sur emplois vacants. — Rémunérations.	N
4 ^e	31-97			Autres personnels non titulaires. — Rémunérations.	
4 ^e	37-08			Application des dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 09 : INTÉRIEUR

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-01			Administration centrale. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-03			Inspection générale de l'Administration. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-11			Administration préfectorale. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-13			Services des préfetures. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-15			Tribunaux administratifs. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-21			Cultes d'Alsace et Lorraine. — Rémunérations et indemnités.	N
1 ^{re}	31-30			Sécurité civile. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-41			Police nationale. — Personnels actifs. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-44			Police nationale. — Personnels administratifs et techniques. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-93			Services techniques communs. — Rémunérations principales.	N
2 ^e	31-96			Auxiliaires rémunérés sur emplois vacants.	N
2 ^e	31-97			Agents non titulaires rémunérés sur emplois vacants.	N
3 ^e	31-32			Sécurité civile. — Salaires et accessoires de salaires.	N
	31-43			Police nationale. — Salaires et accessoires du salaire du personnel ouvrier.	N
4 ^e	31-98			Autres agents non titulaires. — Rémunérations et vacations.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 10: JUSTICE

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-01			Administration centrale. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-03			Services extérieurs communs. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-11			Services judiciaires. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-21			Services pénitentiaires. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-31			Services de l'éducation surveillée. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-51			Conseil d'État. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	37-94			Dépenses relatives à la commission nationale de l'Informatique et des Libertés.	N
2 ^e	31-94			Auxiliaires administratifs et contractuels sur emplois vacants. — Rémunérations principales.	N
4 ^e	31-96			Autres rémunérations principales.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 11 : ÉCONOMIE ET BUDGET

III. Économie

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-07			Services financiers à l'étranger. — Rémunérations et indemnités.	N
1 ^{re}	31-73			Institut national de la Statistique et des Études économiques. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-83			Service de l'Expansion économique à l'étranger. — Rétribution des agents du cadre.	N
1 ^{re}	31-84			Service de l'Expansion économique à l'étranger. — Rétribution de concours contractuels et auxiliaires.	N
1 ^{re}	31-86			Direction générale de la Concurrence et de la Consommation. — Rémunérations principales.	N
2 ^e	31-96			Personnels non titulaires sur emplois vacants. — Rémunérations.	N
4 ^e	31-97			Autres personnels non titulaires. — Rémunérations.	
4 ^e	34-75			Travaux de recensement. — Dépenses de matériel.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 15 : SERVICES DU PREMIER MINISTRE
II. S.G.D.N.

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-01			Rémunérations principales.	N
2 ^e	31-94			Rémunérations d'auxiliaires administratifs.	N

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 16 : SERVICES DU PREMIER MINISTRE

V. Recherche

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-01			Rémunérations principales.	N
4 ^e	31-96			Autres rémunérations.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 17 : ÉCONOMIE ET BUDGET

IV. Budget

CATÉGORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-31			Services extérieurs du Trésor. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-43			Direction générale des Impôts. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-63			Direction générale des Douanes et des Droits indirects. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-71			Service des Laboratoires. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	37-98			Service de la Redevance pour droit d'usage des postes récepteurs de radiodiffusion et de télévision. — Dépenses de fonctionnement.	N
2 ^e	31-96			Personnels non titulaires sur emplois vacants. — Rémunérations.	N
3 ^e	31-48			Service de la Documentation nationale du cadastre. — Dépenses de personnel.	N
4 ^e	31-47			Travaux d'expédition de la direction générale des Impôts. — Rémunération à l'élément.	
4 ^e	31-55			Réforme fiscale. — Révision des évaluations cadastrales des propriétés bâties et non bâties. — Dépenses de personnel.	
4 ^e	31-97			Autres personnels non titulaires. — Rémunérations.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 18 : SERVICES DU PREMIER MINISTRE

IV. Plan

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-01			Rémunérations principales.	N
2 ^e	31-94			Auxiliaires administratifs sur emplois vacants. Rémunérations.	N
2 ^e	31-96			Autres rémunérations.	N
4 ^e	31-02			Indemnités et allocations diverses.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 21 : INDUSTRIE

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-01			Administrations centrales. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-61			Services extérieurs. — Rémunérations principales.	N
2 ^e	31-94			Rémunérations d'auxiliaires administratifs et contractuels sur emplois vacants.	N
3 ^e	31-92			Salaires du personnel ouvrier.	N
4 ^e	31-96			Autres rémunérations.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 14 : DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

I. Section commune

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-01			Administration centrale. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-11			Personnel d'autorité dans les D.O.M. et dans les T.O.M. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-13			Services des préfectures des départements d'outre-mer. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-21			Services d'État dans les T.O.M. — Rémunérations et indemnités.	N
2 ^e	31-94			Rémunérations d'auxiliaires administratifs.	N
3 ^e	31-95			Services d'État dans les T.O.M. — Personnel de statut local.	N
4 ^e	31-41			Service militaire adapté et bureaux d'études dans les départements d'outre-mer. — Soldes et traitements.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 22 : DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

II. Départements d'outre-mer

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
4 ^e	41-51	30	10.	Subventions de caractère obligatoire en faveur des collectivités locales des départements d'outre-mer.	N

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 08 : DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

III. Territoires d'outre-mer

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
4 ^e	41-91	20	10	Subventions aux budgets locaux des territoires d'outre-mer.	N

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 12 : SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. Services généraux

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-01			Rémunérations principales.	N
2 ^e	31-94			Auxiliaires administratifs sur emplois vacants. — Rémunérations.	N
3 ^e	31-03			Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier.	N
4 ^e	31-05			Direction de la documentation française. — Dépenses de personnel de production.	
4 ^e	31-96			Autres rémunérations.	
4 ^e	31-02			Indemnités et allocations diverses.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 23 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-01			Administration centrale. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-17			Recherche scientifique et technique. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-01			Services extérieurs. — Rémunérations principales.	N
2 ^e	31-94			Personnels recrutés sur emplois budgétaires vacants des catégories C et D.	N
2 ^e	31-96			Personnels recrutés sur emplois vacants des catégories A et B.	N
3 ^e	31-63			Personnel recruté sur une base autre que celle de la Fonction publique.	N
4 ^e	31-81			Personnels n'occupant pas d'emplois budgétaires.	
4 ^e	31-83			Vacations et indemnités diverses.	
4 ^e	36-60			Participation de l'État aux dépenses de personnel de la voirie de la Seine.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 24 : TRANSPORTS

I. Section commune

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-01			Administration centrale. — Rémunérations principales.	N
2 ^e	31-94			Administration centrale. — Rémunérations d'auxiliaires administratifs.	N
4 ^e	31-04			Administration centrale. — Vacations et personnels divers.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 25 : TRANSPORTS

V. Météorologie

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-51			Services extérieurs de la Météorologie. — Rémunérations principales.	N
4 ^e	31-54			Services extérieurs de la Météorologie. — Vacances et personnels divers.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 26 : TRANSPORTS

V. Transports intérieurs

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-41			Services extérieurs. — Personnel titulaire et contractuel des services techniques. — Rémunérations principales.	N
4 ^e	31-44			Services extérieurs. — Vacances et personnels divers.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 27 : TRANSPORTS

II. Aviation civile

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-21			Services extérieurs. — Personnel titulaire et contractuel des services techniques. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-61			Services extérieurs communs à l'Aviation civile et à la Météorologie. — Personnel administratif civil et personnel militaire. — Rémunérations principales.	N
2 ^e	31-94			Services extérieurs. — Rémunérations d'auxiliaires administratifs.	N
3 ^e	31-23			Services extérieurs. — Ouvriers permanents des bases aériennes. — Salaires et accessoires de salaire.	N
3 ^e	31-63			Services extérieurs communs à l'Aviation civile et à la Météorologie. — Personnel ouvrier. — Salaires et accessoires de salaire.	N
4 ^e	31-24			Services extérieurs. — Vacances et personnels divers.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 28 : TRANSPORTS

III. Marine marchande

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-31			Services extérieurs. — Rémunérations principales.	N
2 ^e	31-94			Services extérieurs. — Rémunérations d'auxiliaires administratifs.	N
4 ^e	31-34			Vacations et personnels divers.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 30 : COOPÉRATION

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	
1 ^{re}	31-01			Administration centrale. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-11			Services à l'étranger. — Rémunérations principales.	N
2 ^e	31-94			Rémunérations d'auxiliaires et de contractuels administratifs.	N
4 ^e	31-96			Autres rémunérations.	
4 ^e	36-82			Services à l'étranger. — Subvention de fonctionnement.	
4 ^e	41-41			Aide en personnel et dépenses d'accompagnement.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 31 : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

I. Section commune

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^e	31-01			Administration centrale et inspection générale. — Rémunérations principales.	N
2 ^e	31-94			Administration centrale. — Rémunération d'auxi- liaires administratifs.	N
4 ^e	31-96			Administration centrale. — Autres rémunérations.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 32 : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

II. Jeunesse et sports

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-51			Jeunesse et Sports. — Rémunérations principales.	N
2 ^e	31-94			Rémunérations d'auxiliaires.	N
3 ^e	31-95			Personnels rémunérés sur la base des salaires du Commerce et de l'Industrie.	N
4 ^e	31-96			Autres rémunérations.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 33 : COMMERCE ET ARTISANAT

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-01			Rémunérations principales.	N

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 34 : TRAVAIL ET SANTÉ

I. Section commune

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-01			Administration centrale et inspection générale. — Rémunérations principales.	N
2 ^e	31-94			Auxiliaires et contractuels administratifs sur emplois vacants. — Rémunérations.	N
4 ^e	31-96			Autres rémunérations.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 35 : TRAVAIL ET SANTÉ

III. Santé et Sécurité sociale

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-41			Services extérieurs des Affaires sanitaires et sociales. — Rémunérations principales.	N
2 ^e	31-94			Auxiliaires et contractuels administratifs sur emplois vacants. — Rémunérations.	N
4 ^e	31-96			Autres rémunérations.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 36 : TRAVAIL ET SANTÉ

II. Travail et participation

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-61			Services extérieurs. — Rémunérations principales.	N
2 ^e	31-94			Auxiliaires et contractuels administratifs sur emplois vacants. — Rémunérations.	N
4 ^e	31-96			Autres rémunérations.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 38 : UNIVERSITÉS

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-01			Administration centrale. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-05			Enseignements supérieurs. — Personnels administratifs ouvriers et de service. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-11			Enseignements supérieurs. — Rémunérations principales.	N
1 ^{re}	31-61			Bibliothèques. — Rémunérations principales.	N
2 ^e	31-94			Rémunérations d'auxiliaires administratifs.	N
2 ^e	31-95			Rémunérations d'auxiliaires d'enseignement.	N
3 ^e	31-71			Rémunérations de personnel ouvrier.	N
4 ^e	31-96			Rémunérations de personnels divers et vacations.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 70 : DÉFENSE

I. Section commune

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-01			Administration centrale. — Rémunérations, indemnités et allocations diverses.	N
1 ^{re}	31-21			Services extérieurs. — Rémunérations, indemnités et allocations diverses des personnels civils non-ouvriers.	N
1 ^{re}	31-31			Délégation générale pour l'armement. — Rémunérations, indemnités et allocations diverses des personnels civils non-ouvriers.	N
1 ^{re}	31-42			Contrôle général des armées. — Rémunérations, indemnités et allocations diverses.	N
1 ^{re}	31-54			Justice militaire. — Rémunérations, indemnités et allocations diverses.	N
1 ^{re}	31-62			Service de Santé. — Rémunérations, indemnités et allocations diverses.	N
1 ^{re}	31-71			S.D.E.C.E. — Rémunérations, indemnités et allocations diverses.	N
1 ^{re}	31-84			Postes permanents à l'étranger. — Rémunérations, indemnités et allocations diverses.	N
2 ^e	31-94			Rémunérations, indemnités et allocations diverses d'auxiliaires administratifs.	N
3 ^e	31-03			Salaires et accessoires de salaires. — Personnels ouvriers.	N
3 ^e	31-23			Services extérieurs. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers.	N
3 ^e	31-33			Délégation générale pour l'Armement. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers.	N
4 ^e	31-96			Autres rémunérations.	
4 ^e	34-82			Postes permanents à l'étranger. — Matériel et fonctionnement.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 95 : LÉGION D'HONNEUR

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^e	61-01			Personnel titulaire et contractuel.	N
2 ^e	61-02			Rémunérations des auxiliaires.	N
4 ^e	61-03			Rémunérations des vacataires et autres personnels.	N

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisés (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 86 : ORDRE DE LA LIBÉRATION

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-01			Traitement du chancelier et rémunérations principales.	N
2 ^e	31-94			Auxiliaires administratifs à temps complet sur emplois vacants. — Rémunérations.	N

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 87 : BUDGET DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	31-01			Services centraux. — Personnel contractuel.	N

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 90 : BUDGET ANNEXE DES P.T.T.

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	61-01			Traitements des personnels de l'Administration centrale.	N
1 ^{re}	61-02			Traitements des personnels des services extérieurs.	N
2 ^e	61-03			Rémunérations des personnels auxiliaires.	N
3 ^e	61-10			Salaire des personnels ouvriers.	N
4 ^e	61-20			Rétributions diverses.	

(a). Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 91 : JOURNAUX OFFICIELS

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	61-01			Rémunérations principales des personnels administratifs.	N
3 ^e	61-02			Salaires des ouvriers et employés placés sous le régime de la convention collective de la presse parisienne.	N
4 ^e	61-04			Primes et indemnités des personnels administratifs et ouvriers.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 92 : BUDGET ANNEXE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	61-02			Traitements.	N
3 ^e	61-01			Salaires.	N

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 94 : BUDGET ANNEXE DES MONNAIES ET MÉDAILLES

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
1 ^{re}	61-02			Traitements.	N
3 ^e	61-01			Salaires.	N

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).

CONTRÔLE DES EMPLOIS POUR 1981

MINISTÈRE 97 : DÉFENSE

Essences

CATÉ- GORIES des chapitres	CHAPITRES	ARTICLES (a)	§ (a)	LIBELLÉ DU CHAPITRE	UNITÉS
3 ^e	61-03			Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers.	N
4 ^e	61-02			Rémunérations, indemnités et allocations diverses des personnels civils non ouvriers.	

(a) Pour les chapitres de 4^e catégorie, la ventilation par articles et paragraphes sera transmise ultérieurement ainsi que les unités utilisées (N = nombre; C = crédits).